**Rapport de la rencontre d'échange entre la Société Civile, la Commission Ad-hoc de validation de l'ITIE et la DNGM sur l'Etat des lieux de la Publication des Contrats Miniers et Pétroliers en cours de validité au Mali**

La Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), en collaboration avec la Direction Générale de Géologie et des Mines (DNGM), a organisé le mercredi 24 Août 2022 une rencontre d'échange entre la Société Civile, la Commission Ad-hoc de validation de l'ITIE et la DNGM sur l'Etat des lieux de la Publication des Contrats Miniers et Pétroliers en cours de validité au Mali. Cette rencontre, tenue dans les locaux de la DNGM, a été présidée par Mme la directrice Nationale de Géologie et des Mines, Karambé Awa Goundiam, avec à ses côtés le président de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP), Abdoul Wahab Diakité, et le président de la Commission Ad-hoc de validation de l'ITIE, Souleymane Tiémoko Sangaré, en présence des cadres de la DNGM, des membres de l'ITIE-Mali et des représentants des différentes organisations de la société civile conviés pour la circonstance.

Faut-il le rappeler, cette rencontre d'échange avec la DNGM a porté essentiellement sur "l'état de lieux de la publication des contrats miniers et leurs annexes et les difficultés liées au respect de l'article 18 de l'ordonnance N°2019-022/P-RM du 27 septembre 2019 portant code minier au Mali" ; "l'analyse des informations sur l'octroi des titres miniers à des groupes militaires privés au Mali, relayées dans certains médias" ; "l'examen de la transparence des conditions d'octroi et de retrait des titres miniers et pétroliers à travers le système d'administration du Cadre Minier (MCAS)" ; et " les enjeux de la validation en cours du Mali à la norme ITIE-2019.

L'objectif général de cette rencontre d'échange était de faire le suivi du niveau de publication des contrats miniers en cours de validité au Mali par la DNGM depuis l'adoption du plan de publication des contrats miniers par le Comité de Pilotage ITIE en collaboration avec la Commission ad-hoc de validation et la société civile malienne.

Dans sa bienvenue, le président de la Coalition Publiez Ce Que Vous Payez (PCQVP) a remercié les représentants des organisations de la société civile pour avoir répondu massivement à l'invitation de sa Coalition PCQVP. Abdoul Wahab Diakité a également salué la directrice Nationale de Géologie et des Mines, Mme Karambé Awa Goundiam, et son équipe, pour avoir donné très rapidement une suite favorable à la sollicitation de sa coalition.

Le président de la Commission Ad-hoc de validation de l'ITIE a saisi cette occasion pour rappeler que le Mali est à près de 59 points. Ce qui n'est pas un bon signe. Souleymane Tiémoko Sangaré a aussi signalé que la validation du dossier ITIE-Mali est prévue le 5 septembre prochain. Avant d'affirmer que tous ne sont pas au rouge même si beaucoup reste encore à faire. Il n'a pas manqué de dénoncer l'octroi des licences à des groupes armés si cette information s'avère vraie.

Mme la directrice Nationale de Géologie et des Mines, dans son discours d'ouverture de la séance, a rappelé que la publication des contrats miniers relève du Ministère des Mines. Elle a rassuré que toutes les informations recherchées par la Coalition PCQVP seront disponibles. La Cheffe de la DNGM a réaffirmé la disponibilité de sa direction à accompagner la Coalition PCQVP dans l'atteinte de son objectif.

Parlant des contrats miniers et ses annexes, Mme Karambé a expliqué que les contrats miniers sont de conventions signées entre la DNGM et les sociétés. Ces conventions sont signées au Ministère des Mines et la DNGM ne peut pas refuser de les publier. Mais, il s'agit de savoir comment les publier ?, a dit Mme Karambé Awa Goundiam.

Dans les échanges, M. Diarra de la DNGM a souligné qu'on devait donner la nature des contrats d'abord. Selon lui, ce sont des conventions d'établissement types qui sont discutées à l'Assemblée Nationale et elles sont annexées au code minier. Elle est publiée au Journal Officiel. A l'exception des programmes, tout est publié, a-t-il précisé. Avant de signaler que la convention d'établissement type est différente des contrats miniers des autres pays. C'est l'Etat même qui prépare les contrats. C'est un contrat d'adhésion que les sociétés signent avec le Mali. Donc, on ne peut pas dire qu'elle n'est pas publiée. Cela serait une redondance, a-t-il expliqué. Et d'ajouter que les annexes sont une partie intégrante de la convention.

Par rapport aux avenants, Mme la directrice Nationale de Géologie et des Mines a laissé entendre que ce ne sont pas toutes les sociétés qui ont des avenants. Les conditions d'obtention des avenants se trouvent dans le code minier, a-t-elle affirmé.

Mme Karambé Awa Goundiam a indiqué que les avenants sont obtenus par les sociétés lorsque celles-ci font des investissements complémentaires. Les avenants viennent lorsqu'il y a des imprévus, a ajouté M. Konaté, un autre cadre de la DNGM.

Djiguiba Berthé de la DNGM a dit que certaines sociétés bénéficient les avenants parce qu'elles se trouvent dans une phase transitoire comme la SEMOS SA et MORILA SA. Il a signalé que les contrats sont toujours scannés, mis sur clé et remis à l'ITIE. Mais depuis juin 2021, l'ITIE ne vient plus les prendre, a-t-il souligné.

M. Cissé de l'ITIE a indiqué qu'on devait avoir une méthode de publication des conventions types. Pour répondre à une préoccupation de la DNGM, il a dit que l'ITIE n'a pas trouvé nécessaire de publier les mêmes conventions types chaque fois. Ce qui explique le non retrait des conventions à la DNGM, a-t-il dit. Avant de signaler que certaines conventions sont publiées sur le site du Ministère des Mines mais d'autres ne les sont pas comme celles relatives au Lithium et d'autres.

Par rapport au paiement des taxes et impôts M. Cissé a rappelé que depuis 2017, Loulo ne verse pas de dividendes. Lors de la phase de compensation, SIAMA SA n'a pas payé la patente. Avant de reconnaitre les efforts fournis par la DNGM.

La directrice Nationale de Géologie et des Mines a précisé qu'il n'existe qu'une seule convention pour l'exploration et l'exploitation.

Le Chef de la division Mines de la DNGM a ajouté que la convention concerne l'exploration et l'exploitation pour une durée de 30 ans jusqu'en 2019. Et depuis, elle est revenue à 20 ans. Il a réaffirmé que tous les avenants et conventions sont disponibles et qu'ils peuvent être portés à la connaissance de la société civile.

Siaka Sanogo de la société civile a indiqué que les publications desdites conventions et annexes sont obligatoires sur le site du Ministère et non sur celui de l'ITIE. Raison pour laquelle, il a recommandé à la DNGM de faire une note technique pour éclairer davantage l'opinion par rapport aux conditions dans lesquelles les avenants sont octroyés et pourquoi ils sont attribués.

Djiguiba Berthé a dit que tout le monde est censé de connaitre la loi, et le code minier en est une. Ce qui l'amène à dire que toutes les explications sont données dans le code minier. Pour lui, la DNGM ne peut pas agir en dehors du code minier.

M. Berthé a indiqué que les taxes et impôts payés sont liés au permis et ce paiement se fait aux domaines. Avant de déplorer que la DNGM ait du mal à obtenir les informations sur les paiements aux domaines. "Les recouvrements se font ailleurs, précisément au Ministère des Domaines. Sur ces points, les vraies informations se trouvent à ce niveau", a-t-il ajouté.

Abdoul Wahab Diakité a réitéré toutes ses satisfactions obtenues auprès de la DNGM. Car, celle-ci est disposée à fournir toutes les informations y compris sur les avenants. Il s'est réjoui de la disponibilité de la DNGM à répondre aux attentes de la société civile.

M. Diarra de la DNGM a rappelé que concernant Yatela SA, son transfert à la société d'Etat, ce dossier se trouve au Ministère de l'Economie et des Finances. La société d'Etat doit être créée d'abord. Et les documents sont dans les circuits mais, ils ne sont pas encore validés. Donc, les fonds que la société Yatela SA doit verser, ne peut pas pour le moment, verser à la société d'Etat, a-t-il ajouté.

S'agissant de l'octroi des titres miniers à des groupes militaires privés au Mali, Djiguiba Berthé a affirmé que la DNGM peut dire avec certitude qu'aucun groupe militaire n'a demandé ni obtenu un titre minier à la DNGM.

M. Sanogo de la société civile a souligné que sur cette question, c'est une réponse politique qui doit être donnée à l'ITIE Internationale et non une réponse technique venant de la DNGM.

La directrice Nationale de la Géologie et des Mines a été plus claire sur ces allégations portant l'octroi des titres miniers à des groupes armés au Mali. Faisant allusion au groupe Wagner dont l'information est relayée dans certains médias étrangers pour dire que le Mali a octroyé des permis d'exploitation miniers à Wagner, Mme Karambé a fustigé cette allégation en ces termes : "la DNGM n'a jamais attribué un titre minier à un groupe armé quelconque au Mali. C'est archi faux. Personne ne peut montrer des preuves prouvant la véracité de cette information. Puisqu'elles n'existent pas", a-t-elle martelé.

Le président de la Coalition PCQVP a laissé entendre que le Mali est un pays souverain. La fermeture des médias étrangers ne concerne pas les Organisations de la Société Civile (OSC). Il a affirmé que celles-ci ne sont pas muselées au Mali.

"Nous sommes obligés de défendre le Mali. Nous restons sur notre position. Il n'existe pas des preuves pour dire qu'un groupe armé quelconque dispose des permis miniers", a-t-il martelé. M. Diakité s'est mis en porte à faux contre ceux qui affirment que la liberté d'expression n'est pas une réalité au Mali.

Pour clore la rencontre d'échange, la directrice Nationale de Géologie et des Mines, Mme Karambé Awa Goundiam, s'est dite très heureuse de toujours recevoir la société civile pour débattre toutes les questions rentrant dans les compétences de sa Direction.

Faut-il le rappeler, dans le contexte actuel du Mali, certaines informations font état de l'octroi d'un certain nombre de contrats miniers à certaines sociétés militaires opérant au Mali, dans le cadre de la lutte contre le terrorisme sans jamais apporter de preuves. Ces informations sont à l'origine de plusieurs questionnements de la part du collège de la Société Civile évoluant au sein du Comité de pilotage ITIE. C'est pourquoi, PCQVP-Mali membre du Collège de la Société Civile et partie prenante de la mise en œuvre de I'ITIE au Mali, consciente de ses responsabilités face à ces multiples interpellations, a
organisé cette rencontre d'échange entre la société civile, la Commission Ad-hoc de
validation de I'ITIE et la DNGM pour faire le point de l'état des lieux de la publication
des contrats miniers en cour de validité au Mali.

Cette rencontre entre dans le cadre de la nouvelle campagne d'envergure en cours de la
Coalition Publiez Ce Que Vous Payez Mali "Disclose The Deal" en français "Divulguer
les Contrats" avec l'appui technique et financier de la Coalition Mondiale publiez Ce Que Vous Payez.

**Rapporté par Boubacar DIARRA du RMJLCP**